



Rapport Article 29 relatif à la Loi Energie Climat du 8 novembre 2019



Table des matières

1.	En préambule	3
2.	Démarche générale	4
3.	Moyens internes déployés	8
4.	Démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de RMM	10
5.	Politique d'engagement / stratégie d'engagement auprès des émetteurs	13
6.	Stratégie d'alignement avec les objectifs de limitation du réchauffement climatique prévus par l'accord de Paris	14
7.	Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité	15
8.	Démarches de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques	16
9.	Glossaire	17

1. En préambule

a) Contexte

Depuis l'Accord de Paris et la définition du Pacte Vert, la prise de conscience des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, ainsi que les problématiques liées au changement climatique et à la biodiversité, accélèrent la mutation de la finance.

Dans le cadre de son plan d'action sur la finance durable, la Commission européenne a pour ambition :

- De réorienter les flux de capitaux vers des investissements durables d'un point de vue environnemental, social et sur la base de critères de gouvernance,
- D'intégrer la durabilité dans la gestion des risques,
- De favoriser la transparence et une vision de long terme.

Pour ce faire, deux des pierres angulaires du plan d'action de la Commission européenne sont le Règlement UE 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 (dit SFDR ou "Disclosure") et le Règlement UE 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 (dit "Taxonomie") sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le Règlement UE 2019/2088.

L'article 173-VI de la Loi Transition Energétique pour la Croissance Verte (LEC) adopté en 2015 imposait déjà la publication systématique des modalités de prise en compte des critères ESG dans les politiques d'investissement et les procédures de gestion des risques des investisseurs institutionnels et des sociétés de gestion, tout en incitant à la prise en compte des risques climatiques.

L'article 29 et son décret d'application n° 2021-663 du 27 mai 2021 vont un peu plus loin en faveur du verdissement de la finance en :

- Complétant la réglementation européenne en vigueur dans trois domaines complémentaires :
 - Le climat,
 - La biodiversité,
 - L'intégration pleine et entière des facteurs ESG dans les dispositifs de gestion des risques, de gouvernance et accompagnement de la transition.
- Elargissant le périmètre des acteurs couverts aux établissements de crédit et entreprises d'investissement fournissant des activités de gestion pour compte de tiers (dont la gestion sous mandat) et de conseil en investissement.

En tant que Banque Privée, la prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans nos solutions et conseils d'investissement est en adéquation avec notre horizon d'investissement à long terme. Tout en respectant le rythme et l'adhésion de chaque client à ces sujets, nous avons progressivement intégré de nouvelles compétences, élargi notre offre avec des solutions d'investissement qui intègrent les critères ESG et ajouté des solutions d'investissement à impact à notre boîte à outils d'investisseur.

Plusieurs éléments nous poussent à une appropriation plus forte et rapide des instruments au service de la finance durable dans nos activités :

- L'accélération des phénomènes naturels et les dommages causés à la biodiversité qui font émerger de nouveaux risques pour nos sociétés,
- Les attentes des plus jeunes générations qui manifestent un vif intérêt pour la problématique de la transition écologique voyant leur avenir et leur mode de vie de plus en plus menacés d'ici 2050,
- Une accélération de l'adhésion de nos équipes à l'intégration des critères ESG dans l'exercice de leurs fonctions.

b) Nos obligations

Non éligible à la publication d'un rapport Article 173 jusqu'alors, Rothschild Martin Maurel est à présent dans le périmètre d'application de l'article 29 avec l'obligation de publication de ce rapport avant le 30 juin 2022. Celui-ci doit être mis à jour chaque année et doit être publié sur le site Internet de Rothschild Martin Maurel dans une section dédiée aux informations en matière environnementale, sociale et de qualité de gouvernance.

2. Démarche générale

a) Démarche générale de RMM sur la prise en compte de critères ESG, et notamment dans la politique et stratégie d'investissement.

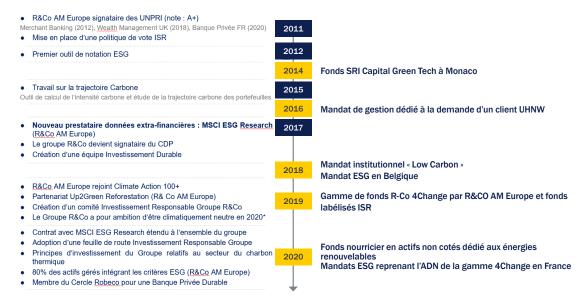
L'approche du Groupe en matière d'investissement responsable repose sur l'identification et la gestion des potentiels risques environnementaux, sociaux et de gouvernance qui résultent de l'engagement avec les sociétés et les fonds dans lesquels il est investi.

Les différentes entités de Banque Privée et Gestion d'actifs sont responsables du déploiement de leurs stratégies d'intégration ESG afin de s'adapter au mieux à leurs contraintes métiers spécifiques. Néanmoins, elles respectent le cadre d'investissement responsable défini par le Groupe visant à assurer une cohérence en termes d'actions et de messages entre les différents métiers d'investissement :

Pilier	Objectif	Progrès réalisés en 2021	
	Politiques d'investissement communes au sein du Groupe	 Adoption de politiques communes d'investissement sur le charbon thermique, es principes fondamentaux et les armes controversées Révision et mise à jour des principes d'investissement relatifs au charbon thermique 	
100% Intégration ESG	Fournisseur commun de données ESG	■ Intégration des critères ESG dans le processus d'investissement des entités : dès que possible, nos entités partagent leurs outils, bases de données et autres bonnes pratiques communes pour accroître l'intégration de l'ESG	
	Suivi d'indicateurs ESG/d'impact communs	 Plan de consolidation du reporting des données ESG au niveau du Groupe Amélioration du reporting ESG au niveau des entités 	
	Création d'un Comité d'Investissement Responsable permanent	 Réunion mensuelle du Comité d'Investissement, présidé par un membre du GEC⁽¹⁾ et rassemblant les représentants de tous les métiers 	
	Rejoindre des initiatives internationales	 Toutes les entités d'investissement sont signataires des UNPRI à la clôture de l'exercice 2020 AM Europe, Merchant Banking, Rothschild & Co Bank AG et WM UK ont soumis un questionnaire UNPRI en 2021 	
Être un investisseur actif	Voter	■ Elaboration de politiques d'engagement et de vote par les entités	
et engagé	Promouvoir et soutenir des pratiques d'Investissement Responsable	 Participation à plusieurs initiatives multipartites (se référer à la Section 1.3 du présent rapport) 	
	Régulières publications et conférences sur l'ESG et l'Impact	 Les entités ont diffusé des publications thématiques à leurs clients et via des canaux web 	
Proposer des produits innovants d'investissement durable	Offre de produits durables	 Chaque entité éligible dispose de produits catégorisés articles 8/9 selon SFDR Nouveaux produits "Impact" développés par Merchant Banking et AM Europe 	
a investissement dulable	Actions de donation	■ AM Europe a commencé à développer une offre de partage des bénéfices	

⁽¹⁾ GEC : Comité Exécutif du Groupe (Group Executive Committee) est l'organe exécutif de Rothschild & Co composé des plus hauts responsables des divisions opérationnelles et fonctionnelles du Groupe. Il propose des orientations stratégiques au Gérant et l'assiste dans la supervision de la mise en œuvre de la stratégie dans l'ensemble du Groupe et la gestion opérationnelle du Groupe.

Les entités Asset Management Europe et Rothschild Martin Maurel s'inscrivent déjà depuis plusieurs années dans une démarche active d'investissement responsable :



Dans le cadre de notre activité de gestion discrétionnaire, notre démarche d'investisseur responsable s'exprime à travers :

- Un travail de sélection d'actifs financiers cotés sur la base de leurs caractéristiques ESG en parallèle de l'étude de leurs perspectives économiques et financières,
- La mise en œuvre progressive d'une politique d'engagement à travers notre participation dans des initiatives de place et à travers les démarches mises en œuvre par les équipes de notre entité Asset Management, qui mène une politique d'engagement active au sein des fonds que nous intégrons dans nos solutions de gestion.

Concernant le processus de sélection des investissements, l'intégration des enjeux extra-financiers s'opère à deux niveaux. Il s'inscrit tout d'abord dans le cadre d'exclusion commun aux entités du groupe Rothschild & Co (R&Co) via :

- L'exclusion des entreprises qui conçoivent et produisent des armes à sous-munitions et/ou des Mines terrestres conformément au traité d'Oslo (2008) et à la Convention d'Ottawa (1997),
- L'exclusion des entreprises qui, à la connaissance du groupe, enfreignent des principes fondamentaux en raison de fautes graves commises par les entreprises, telles que des violations graves des droits de l'homme, des dommages environnementaux importants ou ceux liés à des activités de corruption,
- La mise en œuvre de principes d'investissement relatifs au secteur du charbon thermique.

Au-delà de ce filtre d'exclusions passé, un deuxième niveau d'intégration des critères extra-financiers intervient lors de la sélection des investissements en portefeuille, et ce pour l'ensemble des mandats gérés au sein de RMM, tant pour les titres en direct que pour les supports collectifs. Nous utilisons les informations fournies par MSCI ESG Research qui est en capacité de noter les émetteurs de notre univers d'investissement, considérant leur performance en termes de gestion des risques liés à l'ESG. La notation s'étend d'une note CCC (le plus mauvais) à AAA (le plus performant comparé à ses pairs).

Ainsi, pour l'ensemble de nos mandats, nous avons pour objectif de respecter à minima les principes suivants :

- Au minimum 65% des actifs dans lesquels nous investissons (pour les actifs cotes) doivent faire l'objet d'une note par notre prestataire
 MSCI ESG Research,
- A l'échelle de chaque portefeuille, notre objectif est d'avoir une note au minimum de BBB selon MSCI ESG Research;
- Enfin, nous souhaitons limiter la part des sous-jacents les plus mal notés (<BB) au sein d'un portefeuille sous gestion aient une part de 15% au maximum des actifs notés.

Dans le cadre de l'introduction d'un nouveau titre en portefeuilles, un travail d'analyse est réalisé au préalable tant sur les critères financiers qu'extra-financiers avant d'être exposé lors de notre Comité de gestion hebdomadaire. Concernant le volet ESG, lorsque la note fournie pour ce titre par notre partenaire MSCI ESG Research n'apparait pas suffisante, en absolue ou en relatif par rapport à ses pairs, ou que la dynamique d'évolution apparait défavorable, l'investissement est exclu. Les mandats thématiques et "4Change", dont le niveau d'intégration des critères ESG est supérieur, font l'objet de comités de gestion ad hoc plus spécifiques sur les critères ESG (cf section 4).

La méthodologie de notation Best-in-class permet d'identifier les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité, sans privilégier ou exclure un secteur.

b) Moyens utilisés par RMM pour informer les clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement :

La communication des enjeux de développement durable et les modalités de leur intégration dans la gestion des portefeuilles prennent plusieurs formes.

Les grands principes de notre approche sont présentés dans le document de politique ESG Rothschild Martin Maurel, occasionnellement dans des salons de réception et sur demande de la part des clients auprès de leur banquier privé.

En interne, nos équipes de gestion communiquent régulièrement lors de réunions d'information auprès des banquiers sur les évolutions constatées au sein des mandats profilés. Un reporting spécifique peut être réalisé sur demande, reprenant le suivi au niveau global mais aussi au niveau de certains constituants individuels du portefeuille, ainsi que la dynamique observée.

Enfin, vis-à-vis de nos clients, nous veillons à communiquer de manière transparente sur nos actions via nos lettres trimestrielles et semestrielles. Nous nous efforçons à compléter l'information dédiée à l'ESG via la refonte de nos reportings client pour y intégrer des indicateurs extra financiers en complément d'une section dédiée à la performance financière. Les évolutions règlementaires en cours viennent compléter les informations ESG transmises sur nos mandats.

c) Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du règlement SFDR :

La prise en compte croissante des enjeux de durabilité dans nos solutions d'investissement s'est traduite directement dans notre gamme de mandat de gestion avec le lancement en 2018 et 2020⁽²⁾ d'un mandat de gestion discrétionnaire dit "4Change" avec une composante ESG plus forte (qui va au-delà du cadre d'intégration général ESG).

In fine, Rothschild Martin Maurel promeut, à travers ses mandats de gestion, certaines caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 du règlement SFDR et des pratiques de bonne gouvernance dans les stratégies de gestion mises en œuvre.

Au total, au 31/03/2022, ce sont près de 13 milliards d'actifs⁽³⁾ sous gestion couvert par une approche proactive en matière d'Investissement Responsable :







- Investissements diversifiés sur toutes les classes d'actifs (actions, obligations, alternatif et liquidités).
- Allocation d'actifs reflétant les vues du comité d'investissement de RMM.
- Gestion active non benchmarkée avec un objectif de recherche de performance sur le long terme.
- Approche mixte entre fonds (architecture ouverte), certificats, trackers et lignes directes.
- Portefeuille 100% actions réparti dans 9 thématiques offrant des opportunités de croissance élevée. Approche mixte.
- Gestion active au sein et entre les thématiques avec un objectif de recherche de performance sur le long terme.

- Intégration des enjeux extra-financiers dans nos process.
- Priorité des enjeux extra-financiers pour viser une optimisation de la note (approche best in class).
- Intégration des enjeux extra-financiers pour viser une notation ESG supérieure à celle du MSCI ACWI.

Enfin, sur notre activité de conseil en investissement, nous ne pouvons pas garantir une notation ESG globale du portefeuille, le client restant seul maître des décisions finales d'investissement.

Néanmoins, l'univers d'investissement, sur lequel nous basons nos conseils, intègre une dimension ESG et le gérant-conseil sera attentif à ce point, via ses recommandations qui viseront à maintenir autant que possible un degré élevé de critères ESG dans les conseils prodigués.

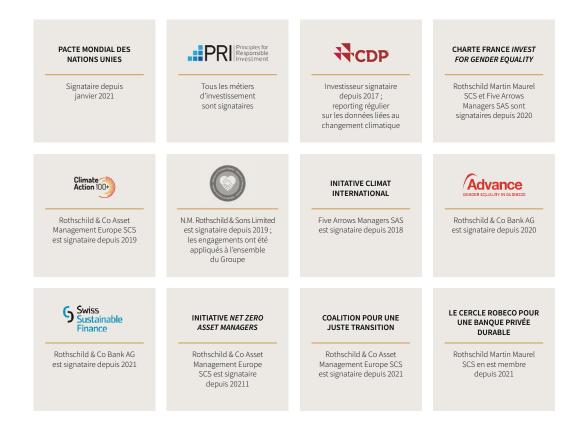
 $^{(2)\ 2018\} pour\ notre\ entit\'e\ R\&Co\ Wealth\ Management\ Belgium\ et\ en\ 2020\ pour\ Rothschild\ Martin\ Maurel.$

 $^{(3) \} Roth schild \ Martin \ Maurel \ et \ R\&Co \ Wealth \ Management \ Belgium - donn\'ees \ au \ 31/03/2022.$

d) Adhésion de Rothschild Martin Maurel à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance :

Au niveau Groupe:

Le tableau ci-contre offre un aperçu de nos principaux partenariats et des engagements :



A l'échelle de l'entité Rothschild Martin Maurel:

Nous sommes également engagés dans des initiatives de place de promotion de place de l'investissement responsable :

- Membre du cercle ROBECO pour une banque privée durable
- Signataire des UNPRI depuis 2021

Rothschild Martin Maurel a remporté en 2022 le Trophée d'Argent du Prix de la Finance Positive décerné par Leaders League et Décideurs Magazine lors du Sommet du Patrimoine & Performance.

Le jury, composé d'expert reconnus du secteur, a établi son choix en tenant compte des critères suivants :

- Contribution positive à la vie économique et sociale
- Critères environnementaux
- Critères sociaux
- Gouvernance adaptée
- Réalisations concrètes mesurables

Cette distinction vient récompenser les initiatives et engagements pris depuis plusieurs années en faveur d'une finance plus responsable.

Les solutions d'investissement proposées par RMM ne disposent pas de labels mais nous sommes attentifs dans la sélection de fonds tiers à l'octroi ou non d'un label en complément de la classification SFDR des produits.

3. Moyens internes déployés

a) Description des ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères ESG dans la stratégie d'investissement :

Les ressources humaines :

Différentes équipes et groupes de travail transverses soutiennent l'action de Rothschild Martin Maurel en matière d'investissement responsable :

- L'Equipe Groupe Investissement Responsable accompagne notamment RMM dans le décryptage règlementaire, le partage de bonnes pratiques et l'évolution des process, méthodologies et outils au service de l'investissement responsable,
- Le comité Investissement Responsable Groupe, présidé par François Pérol (Managing Partner/ Co Chairman of the GEC) auquel participe RMM soutient une démarche commune en matière d'investissement responsable (feuille de route stratégique, politiques d'investissement et d'engagement),
- Le comité opérationnel Investissement Responsable compte plusieurs représentants de Rothschild Martin Maurel. Il s'agit d'un forum d'échange entre les entités du groupe sur des problématiques plus opérationnelles : méthodologies, procédures de contrôles, outils.
- Crée en 2022, le Steerco ESG Regulation compte deux représentants de RMM. Ce Comité vient en soutien de la mise en œuvre des règlementations en matière de finance durable notamment MIFID ESG.

Au niveau de Rothschild Martin Maurel, une équipe projet a été définie et mise en place pour décliner opérationnellement les obligations règlementaires imposées et la stratégie définie par le Management. Composé de contributeurs senior (Gestion, Compliance, Risques, Juridique, IT, réfèrent IR Groupe), cette équipe a pour but de transposer opérationnellement les exigences règlementaires définis (SFDR, Taxonomie, MIF) à travers une gouvernance établie.

Des relais métiers participent au Comité Investissement Responsable Groupe et sont impliqués dans les groupes de travail dédiés à l'intégration ESG au sein des différents métiers. Ils assurent une coordination avec l'équipe Investment Responsible Groupe et diffusent les bonnes pratiques au sein de nos entités afin d'assurer une cohérence avec les chantiers menés par le Groupe.

Afin de mettre en œuvre la feuille de route investissement responsable du Groupe Rothschild &Co, des exigences règlementaires liées à la finance durable (SFDR, Taxonomie, MIF, Art. 29 LEC) et les développements métiers et commerciaux qui y sont liés, un recrutement d'un référent ESG a été effectué sur le périmètre Rothschild Martin Maurel⁽⁴⁾.

La mission qui lui a été attribuée est d'assurer le rôle de "Référent" transverse "finance responsable" au sein de RMM à travers les grands axes suivants :

- Collaborer aux évolutions business et opérationnelles afin de poursuivre l'intégration des enjeux de durabilité au sein des entités.
- Comprendre et décrypter les grandes tendances en matière d'intégration d'investissements responsable (IR) ainsi que le cadre réglementaire en constante évolution sur ces sujets,
- Accompagner la montée en puissance nos équipes sur ce sujet via une communication fluide et soutenue auprès de la direction, des fonctions support et des équipes Front,
- Participer, en lien avec l'équipe projet, à la coordination / implémentation opérationnelle des projets "finance durable" avec le Groupe et au sein des entités R&Co Wealth Management Belgique et R&Co Wealth Management Monaco,
- Participer aux réunions relatives à la finance responsable sur la place bancaire en tant que représentant RMM,
- Coordonner et assurer la production et la formalisation des rapports & reporting exigés par notre adhésion à des initiatives nationales et internationales, nos ambitions en termes de communication et les règlementations en vigueur,

Ce périmètre pourra être élargi en fonction des nouvelles responsabilités découlant des actions mises en œuvre.

Les données utilisées :

Pour Rothschild Martin Maurel, collecter des données ESG pertinentes et fiables passe par la sélection d'un prestataire et par l'adaptation de nos outils IT. A l'issue d'une étude des différents prestataires de données extra-financières, nous avons décidé de travailler avec la société MSCI ESG Research dés 2020 pour les raisons suivantes :

- La philosophie de notation de MSCI ESG Research, axée sur la matérialité financière des enjeux ESG correspond à notre volonté d'intégrer les enjeux extra financiers dans l'analyse financière,
- Le périmètre de couverture ESG de MSCI ESG Research correspond à notre univers d'investissement,
- La méthodologie de notation développée par MSCI ESG Research prend en compte les controverses, ce qui nous semble pertinent en vue d'évaluer le profil ESG complet des sociétés.



Approche

Chiffres clés

Méthodologie

Equipe:

 300 experts dans le monde dédiés à l'ESG, dont plus de 200 analystes

Périmètre couvert :

- +8 200 émetteurs (14 200 avec les filiales)
- +650 000 titres actions et obligataires
- 32 000 fonds et ETF

- Analyses fondamentales et quantitatives
- Utilisation de données publiques
- Rapports industriels réalisés chaque année et en cas d'événements exceptionnels (controverses, évolution de la gouvernance..)
- Benchmark et comparaison des acteurs par secteur
- Evaluation approfondie de la gouvernance de la société
- Définition des critères matériels d'évaluation les plus significatifs par secteur (3 à 8 critères clés)
- Mesure de l'exposition au risque
- Identification des sociétés les mieux et les moins bien classés par secteur (note donnée entre AAA et CCC)

Dans le cadre de notre stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité, Rothschild Martin Maurel s'est rapproché de différents fournisseurs de données permettant de déterminer nos impacts sur la biodiversité et des analyses sont toujours en cours (cf. section 8).

Bien que la collecte de données soit une étape importante à une correcte prise en compte de critères extra financiers dans nos activités, l'intégration de ces indicateurs au sein de nos propres outils est indispensable. Le projet mené au sein de Rothschild Martin Maurel contient une composante IT afin d'intégrer ces données au sein de notre outil de passation d'ordre et de gestion de portefeuille.

Nos équipes IT, en lien avec les prestataires identifiés, ont pour mission d'implémenter des indicateurs au sein de nos outils de pilotage de la gestion des portefeuilles clients afin de :

- Faciliter le pilotage de nos gérants dans le cadre de leur gestion de portefeuille et les banquiers dans la présentation des aspects financiers et extra-financiers auprès de leurs clients,
- Assurer la production de reporting règlementaire.

La formation de nos équipes :

Nous mettons en place différentes actions afin que nos collaborateurs soient sensibilisés aux problématiques environnementales, sociales et de gouvernance :

- Obligation pour tous les collaborateurs RMM de s'approprier la politique ESG de Rothschild Martin Maurel.
- Sensibilisation aux enjeux climatiques à travers des sessions de "La Fresque du Climat", animées en interne.
- Lancement de la "R&Co Sustainability Academy", plateforme de formation conçue pour accompagner chaque collaborateur dans la compréhension des fondamentaux scientifiques derrière la notion de transition durable et sur les règlementations clefs en matière de finance durables.

Des formations spécifiques pour certaines équipes ont également été organisées : notamment nos équipes Compliance, dès 2020 à travers la participation à des séances de formation et des ateliers dispensés par un cabinet externe sur les évolutions règlementaires en finance durable en France dont les principaux thèmes abordés étaient les suivants :

- Les principaux volets règlementaires en Europe (règlement Benchmark, Disclosure, Taxonomie, NFRD, Position -Recommandation 2020-03),
- Travaux en cours MIFID II (intégration des risques de durabilité, préférence des clients en matière de durabilité, gouvernance produit).

La multiplication et la diversité des règlementations liées à la finance durable nécessitent une interprétation légale et peuvent générer de la complexité dans l'implémentation opérationnelle.

A ce titre, les équipes conformité participent activement aux travaux de place menés par les associations professionnelles du monde bancaire et de la gestion d'actif (AMAFI, OCBF, AFG, France Invest...).

De plus, Rothschild Martin Maurel, ainsi que d'autres entités du Groupe, ont émis le besoin d'être accompagnées par des cabinets de conseils reconnus sur la Place. Les rôles et responsabilités confiés peuvent être résumés de la manière suivante :

- Faciliter la compréhension des règlementations liées à la finance durable,
- Contribuer à la formalisation de politiques,
- Accompagner dans l'implémentation d'un dispositif visant à bloquer des valeurs interdites (cf section 9),
- Identifier les solutions d'implémentation pertinentes et efficaces pouvant être répliquées dans le reste du groupe (SFDR, Taxonomie, MIF).

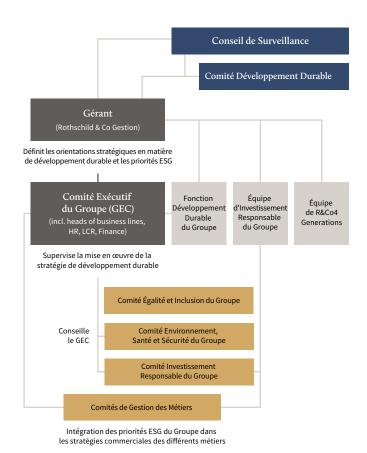
4. Démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de RMM

a) Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance (notamment des organes d'administration, de surveillance et de direction) en matière de prise de décision relatives à l'intégration des critères ESG dans la politique et la stratégie d'investissement de RMM:

Afin d'assurer une cohérence au sein de notre Groupe et de continuer à faire progresser le degré d'intégration des enjeux ESG dans les approches d'investissement, l'Investissement Responsable est adressé à différents niveaux dans les dispositifs formels de gouvernance du Groupe.

Le Conseil de Surveillance assure le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Gérant. Dans ce contexte, il examine, à l'initiative de la Direction - à moins qu'il n'en identifie lui-même le besoin - les sujets de développement durable.

De plus, un Comité Développement Durable, composé de trois membres du Conseil de Surveillance se réunit au moins deux fois par an, et a pour mission d'assister le Conseil de Surveillance de façon à :



- S'assurer que le Groupe examine les enjeux relatifs au développement durable, ainsi que ceux liés à la bonne conduite des pratiques commerciales, conformément aux priorités stratégiques de ses activités,
- S'assurer que le Groupe est en mesure d'identifier et de traiter au mieux les opportunités et les risques qui y sont associés ;
- Assurer le suivi et l'examen (i) des priorités stratégiques, des politiques mises en œuvre et des objectifs fixés par le Groupe et ses entités en matière de développement durable, et (ii) de la déclaration de performance extra financière incluse dans le rapport de gestion de Rothschild & Co.

De plus, la stratégie de développement durable est présentée au Conseil de Surveillance au moins une fois par an et est examinée dans le cadre des réunions des Comités d'Audit et des Risques ou de manière informelle tout au long de l'année.

Le Comité Exécutif du Groupe (GEC) est chargé de proposer les orientations stratégiques en matière de développement durable au Gérant, Rothschild & Co Gestion et de l'assister dans la supervision de la mise en œuvre de la stratégie au sein du Groupe et de ses métiers. Un membre du GEC est responsable des sujets de développement durable. Ces sujets sont débattus chaque fois que nécessaire dans les réunions ordinaires du GEC (sujets abordés dans plus de 80% des réunions en 2021).

La fonction Développement Durable du Groupe assiste les équipes de direction dans l'élaboration de la stratégie, la coordination des initiatives à l'échelle du Groupe et le suivi en continu de la performance consolidée au regard des objectifs stratégiques du Groupe. La fonction est directement rattachée au Co-Président du GEC, qui est également l'un des Gérants du Groupe. La Responsable Développement Durable du Groupe, est soutenue par une équipe d'experts pour certains domaines jugés prioritaires, et travaille en étroite collaboration avec les Comités du GEC dédiés aux sujets ESG, dont elle est également membre (se référer à la liste ci-après).

L'équipe Investissement Responsable du Groupe soutient le travail du Comité Investissement Responsable du Groupe afin de faire progresser la feuille de route des métiers de l'investissement vers l'intégration des considérations ESG dans leurs approches. Pour ce faire, l'équipe élabore notamment des politiques d'investissement cohérentes et apporte son soutien aux lignes des métiers de l'investissement dans leurs développements en matière d'intégration de l'ESG. L'équipe est directement rattachée au Co-Président du GEC et travaille en étroite collaboration avec la fonction Développement Durable du Groupe. Cette configuration intégrée permet la bonne mise en œuvre de la stratégie de développement durable sur l'ensemble de notre modèle économique.

Enfin, le Comité Investissement Responsable du Groupe a pour prérogative de développer et superviser la mise en œuvre, à l'échelle du Groupe, d'un cadre d'intégration des considérations ESG dans les investissements et d'une approche commune d'engagement visant à soutenir la transformation des industries vers l'adoption de pratiques durables.

En 2021 et 2022 les thèmes liés à L'ESG ont été abordés dans les comités suivants :

Comité des risques du conseil de surveillance (décembre 2021) dont l'objectif était de présenter une revue règlementaire (SFDR, Taxonomie, MIF, CSRD, Article 29 LEC) et identifier les principaux impacts opérationnels pour Rothschild Martin Maurel.

Au niveau des derniers **Comités Exécutif Rothschild Martin Maurel** tenus respectivement le 23/03/2022 et le 26/04/2022, le projet "Finance durable" a été présenté auprès des principaux directeurs Métiers de notre entité. Cette instance a été informée des différentes règlementations applicables, de l'état des lieux du projet en cours au sein de l'entité, du besoin exprimé d'être accompagné par un cabinet externe et de la nécessité de recruter un "référent finance durable".

Au sein des différents Métiers de Rothschild Martin Maurel, les thématiques liées à l'ESG sont repris et présentées et déclinées au sein de chaque Direction :

- Equipe Risques: la fonction Gestion des risques en tant que fonction de second niveau s'assure comme sur les autres typologies de risque, de la bonne gestion des risques en matière ESG, par la mise en place de politiques, mesures, et contraintes appropriées ainsi que par le bon suivi et respect de celles-ci. Elle organise à ce titre un comité "Risque gestion discrétionnaire" trimestriel ou elle rend compte de la bonne gestion des risques en matière de gestion pour compte de tiers y compris ESG. Le comité rend compte notamment du respect des contraintes d'investissements, y compris en matière d'ESG (cf section 9). Par ailleurs l'équipe contrôle permanent planifie et exécute des contrôles de de second niveaux sur tous les risques.
- Equipe Conformité : Le plan d'activité conformité a intégré la dimension ESG dès 2021 avec la mise en place de contrôles adaptés.
- Equipe de Gestion :
 - O Comité de gestion : comme précisé au sein de la section 2, dans le cadre de l'introduction d'un nouveau titre en portefeuilles, un travail d'analyse est réalisé au préalable tant sur les critères financiers qu'extra au sein de cette instance,
 - Ocomité ad hoc sur le mandat 4Change : ce comité dédié permet de procéder à la revue des performances des portefeuilles et d'acter les stratégies d'allocations en priorisant les enjeux extra-financiers,
 - Un suivi spécifique ESG est réalisé mensuellement afin de restituer le rating global de nos portefeuilles selon le profil de gestion et d'identifier les sous-jacents pour lesquels une amélioration ou une dégradation de la note a été constatée.
- Equipe Business Support : en charge des projets au sein de Rothschild Martin Maurel, a été mandatée pour mener le projet "finance durable" afin de mettre en œuvre, avec les métiers concernés, à l'implémentation opérationnelle des exigences règlementaires (SFDR, Taxonomie, MIF, Art. 29 LEC). À ce titre, une gouvernance projet a été définie et se caractérise par les instances suivantes :
 - Comité de pilotage : sur une fréquence trimestrielle, ce comité a pour but de présenter le suivi global du projet et d'arbitrer sur d'éventuelles orientations stratégiques,
 - Ocomité projet : sur une fréquence mensuelle, ce comité a pour but de faire un point sur l'avancée des principaux chantiers menés dans le cadre des ateliers mis en place avec les contributeurs de chaque métier.

b) Inclusion, conformément à l'article 5 du règlement SFDR, dans les politiques de rémunération des informations sur la manière dont ces politiques sont adaptées à l'intégration des risques en matière de durabilité :

La politique de rémunération vise à s'assurer que les collaborateurs de Rothschild Martin Maurel sont rémunérés conformément aux orientations définies par la direction et à la réglementation en vigueur. En application du Règlement (UE) 2019/2088, Rothschild Martin Maurel a défini la manière dont sa politique de rémunération globale intègre les risques de durabilité. Ainsi, Pour les métiers concernés, les rémunérations variables individuelles sont déterminées dans le respect du règlement européen dit "Sustainable Finance Disclosure (SFDR)" et intègrent le cas échéant le respect des risques en matière de durabilité.



5. Politique d'engagement/stratégie d'engagement auprès des émetteurs

L'objectif de la règlementation SRD2⁽⁵⁾ est de favoriser la transparence entre les investisseurs et les sociétés cotées, et de renforcer les droits des actionnaires. Elle introduit de nouvelles exigences qui visent notamment à améliorer l'information des actionnaires et à faciliter l'exercice de leurs droits notamment sur la gestion des assemblées générales (information par voie électronique des AG à venir et plateforme de vote dématérialisée)

Par conséquent, et même lorsqu'il y a un mandat de gestion, c'est au client de voter via la plateforme (sauf mise en place de procuration spécifique et unitaire (par AG)) et Rothschild Martin Maurel ne peut pas orienter les consignes de vote. Néanmoins, comme précisé au sein de la section 2, les entités Asset Management Europe et Rothschild Martin Maurel s'inscrivent déjà depuis plusieurs années dans une démarche active d'investissement responsable.



⁽⁵⁾ SRD2 ou Shareholders' Rights Directive a pour objectifs de objectifs de soutenir l'investissement long-terme des actionnaires, d'accroître la transparence du processus de vote et de favoriser le dialogue entre les émetteurs et les investisseurs.

6. Stratégie d'alignement avec les objectifs de limitation du réchauffement climatique prévus par l'accord de Paris

a) Objectif quantitatif à horizon 2030, revu tous les cinq ans jusqu'à horizon 2050 :

Les métiers d'investissement de Rothschild&Co ont validé une nouvelle feuille de route investissement responsable au cours des derniers mois.

L'une des priorités est de travailler à la sélection de méthodologies, d'outils et à la mise en place de politiques d'investissement et d'engagement qui permettraient progressivement d'aligner nos solutions d'investissement avec l'accord de Paris.

Les obligations de reporting (SFDR notamment) et les indicateurs choisis en interne au titre de la mise en œuvre de MIF ESG vont nous permettre de mieux évaluer les performances en matière d'alignement de nos solutions d'investissement.

b) Méthodologie interne d'évaluation de l'alignement de la stratégie d'investissement avec l'Accord de Paris ou la stratégie nationale bas-carbone :

Nous travaillons aujourd'hui à l'analyse de différentes méthodologies et à la sélection d'outils qui nous permettraient d'améliorer l'évaluation de l'alignement de nos solutions d'investissement avec l'Accord de Paris.

c) Les changements intervenus au sein de la stratégie d'investissement en lien avec la stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris (notamment les politiques mises en place en vue d'une sortie progressive du charbon et des hydrocarbures non conventionnels):

Les principes d'investissement relatifs au secteur du charbon thermique du Groupe Rothschild & Co, publiés en mai 2020, ont été présentés en Comex Rothschild Martin Maurel le 27 octobre 2020 et sont entrés en application de manière opérationnelle le 13 novembre 2020. Ils couvrent l'ensemble de nos activités de gestion discrétionnaire, à l'exception de la gestion conseillée dont les décisions finales restent à la main du client et les activités de RTO⁽⁶⁾.

Les blocages sur les portefeuilles gérés sous mandat ont été mis en place dans nos outils informatiques en octobre 2020 sur les valeurs Charbon et en mars 2021 concernant les Principes fondamentaux. Les blocages ont été implémentés dans notre outil de gestion par l'IT et un contrôle a été mené sur le T4 2021 afin de vérifier l'évolution de nos positions sur les valeurs charbon ciblée. Il ressort de l'analyse que ces positions, au sein de nos comptes gérés, sont en baisse par rapport à février 2021.

7. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

a) Analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité :

RMM reconnait l'impact de ses investissements sur le climat et la biodiversité et prend des initiatives pour les limiter via notamment :

- Le respect de politiques d'exclusion relatives au charbon thermique et à certains enjeux environnementaux (via la politique d'exclusion relatives aux Principes Fondamentaux suivie),
- Le pilotage de la note ESG de ses portefeuilles et le suivi de la note du pilier environnemental des investissements et des cibles étudiées.

La biodiversité est en effet le deuxième enjeu majeur à côté du climat et les pertes de services écosystémiques qui résultent de cet effondrement et les transformations socio-économiques pour y répondre pourraient engendrer des risques économiques et financiers importants. La connaissance de ces risques reste bien moins avancée mais des méthodologies de plus en plus robustes se développent. RMM n'a pas encore choisi définitivement de solution d'évaluation en matière de biodiversité et poursuivra l'analyse des différentes offres sur 2022.

Différentes analyses ont été menées, elles doivent être affinées avant que nous puissions nous positionner.



8. Démarches de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques

a) Processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risque liés à la prise en compte des critères ESG :

Process de gestion des risques liés aux valeurs interdites :

Au sein de Rothschild Martin Maurel, des actions sont en cours de finalisation pour mettre en place un dispositif harmonisé et robuste de gestion et d'intégration des listes interdites ou non souhaitées au sein de Rothschild Martin Maurel. Deux typologies de valeurs sont à considérer :

- les valeurs "interdites" : impossibilité de les ouvrir dans nos livres pour des raisons réglementaires),
- les valeurs "non souhaitées": à bloquer ou accepter selon certaines conditions, notamment les contraintes du groupe R&Co en termes d'ESG.

Organisme / pays	Organisme / pays	Services d'investissement concernés	Type de restriction associée
Organisation des Nations Unies (ONU)	Convention d'Oslo sur les armes à sous munitions (BASM)	■ Gestion sous mandat (PP, PM, FID, FD) ■ Gestion conseil (hors RTO simple)	Valeurs non souhaitées
organisation des Nations onies (ONO)	Fournisseur commun de données ESG		
Office of Foreign Assets Control (OFAC)	OFAC dont entreprises chinoises militaires(Sanctions)	Tous les services Valeurs interdites	
Union Européenne (UE)	UE Restrictive measures (sanctions)		Valours intenditos
France et Canada (et tout autre pays couvert par le data Provider)	Listes sanctions nationales		valeurs interdites
BONY	Cannabis Related Business (CRB)		
Norges Bank ou UNGC (MSCI ESG Research)	Norges Bank ou UNGC (MSCI)	■ Gestion sous mandat (PP, PM, FID, FD) ■ Gestion conseil (hors RTO simple)	Valeurs non souhaitées
Charbon - Urgewald (ONG allemande)	Urgewald - Global Coal Exit List		

Concernant notre dispositif de contrôles sur les risques de risques de durabilité au sein de portefeuilles, il s'inscrit dans la logique des trois lignes de défense mise en place au sein du groupe R&CO.

- Les métiers sont responsables de la mise en place et de la réalisation de contrôles permettant de réaliser une gestion conforme aux principes énoncés.
- Les fonctions de contrôles dites de second niveau, risques et conformité, conseillent les métiers sur la mise en place des politiques, outils, process et contrôles appropriées et s'assurent du bon fonctionnement de ces contrôles et par ailleurs monitorent les risques et le respect des contraintes et en rendent compte.
- L'audit interne dans le cadre de ses fonctions de contrôle périodique réalise les missions d'audit planifiées dans son plan d'action annuel.

Suivi des contraintes de gestion ESG:

Notre dispositif de suivi du respect des critères extra-financiers est en place depuis 2021 et vise notamment à s'assurer des engagements suivants :

- Taux de couverture ESG : minimum [65%] de l'actif net sur les actifs cotés,
- Rating global du portefeuille : minimum : BBB (MSCI),
- Minimisation de l'exposition aux sous-jacents les plus mal notés (<BB) : seuil maximum 15% de la poche notée.

Ces seuils, définis et validés en interne, font l'objet d'un suivi régulier par les équipes de gestion et reportés au sein du comité ESG (cf section 4.a). De plus, au même titre du respect des contraintes d'investissement pour lequel un contrôle trimestriel est effectif, une équipe dédiée s'assure de l'alignement des portefeuilles sur ces 3 piliers à travers un process d'escalade défini. Les écarts constatés sont communiqués aux responsables de portefeuilles pour correction et sont restitués lors du comité risques GSM tenu trimestriellement.

9. Glossaire

Α

Accord de Paris

L'accord de Paris est un traité international juridiquement contraignant sur les changements climatiques. Il a été adopté par 196 Parties lors de la COP 21 à Paris, le 12 décembre 2015 et est entré en vigueur le 4 novembre 2016. Son objectif est de limiter le réchauffement climatique à un niveau bien inférieur à 2, de préférence à 1,5 degré Celsius, par rapport au niveau préindustriel.

AFG

L'Association Française de la Gestion Financieère est la voix collective des membres de sociétés de gestion de portefeuille, entrepreneuriales ou filiales de groupes bancaires ou d'assurance, français et étrangers, acteurs du métier de la gestion d'actifs (individualisée sous mandat ou collective).

AMAFI

L'association française des marchés financiers représente les acteurs de marchés financiers en France (entreprises d'investissement, des établissements de crédit, des opérateurs d'infrastructures de marché et de post marché).

Asset Management Europe

Rothschild & Co Asset Management Europe : Société de gestion d'actifs du groupe Rothschild & Co proposant des services de gestion et des solutions d'investissement dédiés à une large clientèle composée d'investisseurs institutionnels, d'intermédiaires financiers et de distributeurs.

C

Charbon thermique

Charbon thermique (également appelé charbon vapeur) : catégories de charbon utilisées pour la production d'électricité et de chaleur, qui comprennent généralement la tourbe, le lignite et les grades de charbon sous-bitumineux.

Convention d'Ottawa

La Convention de 1997 sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, habituellement désignée "Convention d'Ottawa" ou "Convention sur l'interdiction des mines", est l'accord international qui interdit les mines terrestres antipersonnel.

CSRD

La Directive CSRD – Corporate Sustainability Reporting Directive – a pour but de remplacer la directive sur le reporting extra-financier des entreprises (NFRD), afin de renforcer les objectifs de l'Union Européenne en matière de finance durable. La CSRD doit étendre les exigences de la NFRD et les appliquer à l'ensemble des entreprises de plus de 250 salariés (même si le texte cible avant tout les 50 000 plus grandes sociétés de l'Union européenne) tout en améliorant le contenu des rapports extra-financiers.

F

France Invest

France Invest est une organisation professionnelle rassemblant près de 400 sociétés de gestion françaises ainsi que près de 180 sociétés de conseil.

Fresque du Climat

Aassociation loi de 1901 française fondée en décembre 2018 dont l'objectif est de sensibiliser le public au changement climatique. La sensibilisation se fait au moyen d'un jeu sérieux collaboratif où les participants co-construisent une fresque résumant les mécanismes du changement climatique tels qu'expliqués dans les rapports du GIFC

L

Loi Transition Energétique pour la Croissance Verte

Publiée au Journal Officiel du 18 août 2015, cette loi vise à contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et à la préservation de l'environnement, ainsi que de renforcer son indépendance énergétique tout en offrant à ses entreprises et ses citoyens l'accès à l'énergie à un coût compétitif.

M

MIFID II

La révision de la directive MiF II de l'Union Européenne, qui entrera en vigueur en août 2022 oblige les établissements financiers à évaluer les préférences des clients en matière de durabilité. Cettte nouvelle aproche complète le dispositif actuel visant à une plus grande transparence et une meilleure protection des investisseurs.

MSCI ESG Research

Entreprise de services financiers permettant de mesurer la gestion par une entreprise des risques et opportunités ESG sur le plan financier.

Ν

NFRD

Depuis 2017, la Directive européenne NFRD (Non Financial Reporting Directive) a introduit l'obligation du reporting extra-financier pour les entreprises ayant leur siège dans l'un des pays de l'Union européenne. Cette directive a été transposée en droit français par le décret du 9 août 2017 qui fixe le contenu de la Déclaration annuelle de performance extra-financière (DPEF).

0

OCBF

Office de Coordination Bancaire et Financière : association professionnelle indépendante ancrée dans la Place financière qui réunit des professionnels de la banque et de la finance.

P

Pacte Vert

Feuille de route environnementale de la Commission européenne, le Pacte vert pour l'Europe est un ensemble de politiques visant à transformer de nombreux secteurs de la société. Avec une ambition principale : faire en sorte que l'Union européenne soit climatiquement neutre à l'horizon 2050.

Principes fondamentaux

Les principes fondamentaux est une ligne de conduite pour laquelle R&Co, dans ses stratégies d'investissement, s'engage à exclureles sociétés diretcement exposées à violations graves des droits de l'homme, violations graves des droits humains en situation de guerre ou de conflit, dommages environnementaux graves, y.c. des niveaux d'émissions de gaz à effet de serre inacceptables, des cas graves de corruption et d'autres violations particulièrement graves des normes éthiques fondamentales.

R

ROBECO

Gérant d'actifs international, Robeco a pris l'initiative fin 2019 de réunir quelques membres emblématiques de la Banque Privée en France au sein du "Cercle Robeco pour une banque privée durable". Lancé en janvier 2020, ce cercle a pour objectif majeur et ambition collective de repenser la place de la Banque Privée dans la société et de partager savoir-faire et expériences en matière de RSE et d'Investissement durable.

S

SFDR

Le Règlement "Sustainable Finance Disclosure Regulation" (SFDR) vise à fournir plus de transparence en termes de responsabilité environnementale et sociale au sein des marchés financiers, à travers notamment la fourniture d'informations en matière de durabilité sur les produits financiers.

т

Taxonomie

Le règlement européen "Taxonomie" vise à établir une classification des activités économiques permettant de déterminer celles qui peuvent être considérées comme "durables sur le plan environnemental" ou "vertes". L'objectif est de réorienter les investissements vers les activités favorables à la transition énergétique et écologique, notamment celles contribuant à la lutte contre le réchauffement climatique.

Traité d'Oslo

La Convention sur les armes à sous-munitions est un traité international humanitaire et de désarmement qui interdit totalement l'emploi, la production, le stockage et le transfert de cette catégorie d'armes et prévoit leur enlèvement et leur destruction. Le texte de la Convention a été adopté par 108 États le 30 mai 2008 à Dublin (Irlande) et a été signé par 94 États à Oslo les 3 et 4 décembre 2008.

U

UNPRI

Les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) sont un réseau international d'investisseurs soutenu par les Nations Unies. (UN). Les PRI travaillent à la réalisation de ce système financier durable en encourageant l'adoption des Principes et la collaboration sur leur mise en œuvre. Les PRI favorisent la bonne gouvernance, l'intégrité et la responsabilité des investisseurs, et travaillent sur les obstacles à l'émergence d'un système financier durable, qu'ils se situent dans les pratiques, les structures ou les réglementations du marché.